

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 03/11/2025
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 21 octobre 2025, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 3 novembre 2025 à vingt heures sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : ETTORI Carole, MANTILLERI Éric, CHEN Carole, CHATAGNAT André-Gilles, BAUDET Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : FOEX Romain (a donné pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT), COURLET Jérémie (a donné pouvoir à BAUDET Alexandre), ESTEULLE Laurent.

Absents : CANICATTI Georges

La présidente ayant ouvert la séance à 20h et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : CHEN Carole.

Le compte-rendu de la séance précédente du 25 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

Madame la Présidente propose au comité syndical de rajouter les deux points suivants à l'ordre du jour du Comité Syndical :

- **Canalisation EP écrasée sous le parking de l'école : validation du devis**
- **Validation du devis de l'entreprise HMI pour l'extincteur automatique de feu d'huile demandé par le bureau de contrôle**

Le comité syndical accepte à l'unanimité.

● Canalisation EP écrasée sous le parking de l'école : validation du devis

Mme la Présidente informe le comité que dans le cadre des travaux de réhabilitation et agrandissement de l'école, il a été constaté que la conduite d'eaux pluviales située côté Nord sous le parking est fortement abîmée. Il est donc proposé de la remplacer pendant que l'entreprise de terrassement est sur place. Le devis se monte à 4 790.95 € HT.

Les élus acceptent de lancer ces travaux. Un avenant au marché de travaux du lot n° 1 sera donc à prévoir.

● Validation du devis de l'entreprise HMI pour l'extincteur automatique de feu d'huile demandé par le bureau de contrôle

Mme la Présidente donne lecture au comité du devis de l'entreprise HMI pour la mise en place d'un extincteur automatique de feu d'huile demandé par le bureau de contrôle. Ce dispositif sera intégré dans la hotte. Le devis s'élève à 4 157.13 € HT. L'estimatif du cuisiniste s'élevait à environ 8 000.00 € HT. Le comité accepte donc ce devis.

● DEL20_2025 : Remplacement des ordinateurs des enseignants

Mme la Présidente du SIVU rappelle les devis présentés lors de la réunion du 30 juin dernier. Elle rappelle les réticences des élus quant à l'achat de tablettes alors que l'on demande de limiter le temps d'écran des enfants.

Il est donc proposé de remplacer uniquement les ordinateurs des enseignants d'élémentaires qui sont obsolètes, soit 5 ordinateurs à remplacer et 1 ordinateur pour l'enseignante de la nouvelle classe pour un montant de 6 174,00 € HT.

Après avoir délibéré, le comité syndical accepte le devis de l'entreprise Y-CLIC d'un montant de 6 174,00 € HT et autorise Mme la Président à le signer.

● DEL21_2025 : Réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire : avenant n°1 du lot n°16

Mme la Présidente expose que l'offre du groupement AQUATAIR / VENTIMECA attributaire du lot n°16 chauffage-sanitaire-ventilation doit être adaptée car aux vues du chantier, des travaux doivent être réalisés en plus et d'autres ne seront pas réalisés. De ce fait, un avenant de travaux est à prévoir. Il s'établit comme suit :

- Détail moins-value : travaux non réalisés à ce jour :

TS devis 1179A : suppression sanitaire au sous-sol (plomberie yc chauff + ballon ECS) : -3 096,70 € HT

TS devis 1179A : suppression sanitaire au sous-sol (sanitaires) : - 1 585,21 € HT

TS devis 1179A : suppression sanitaire au sous-sol (ventilation) : - 982,61 € HT

TS devis 1179A : moins-value réseau CHDN50 réduit : -5 959,90 € HT

Total moins-value (travaux non réalisés) : - 11 624,42 € HT

- Détail plus-value : travaux supplémentaires :

TS devis 1169A : dépose radiateur + neutralisation réseaux (couloir élémentaire) : 331,70 € HT

TS devis 1169A : dépose/repose radiateur + reprise réseaux (bureau direction) : 570,05 € HT

TS devis 1169A : radiateur en récupération + création réseaux (extension bureau direction) : 735,90 € HT

TS devis 1169A : fourniture + pose évier supplémentaire (bibliothèque) yc remplacement : 1 279,65 € HT

évier inox pas éviers en céramique (salle n°1, 7 et bibliothèque)

TS devis 1177 : modifications réseaux EU extension zone 1 (yc siphon de sol sanitaire PMR) : 505,25 € HT

TS devis 1177 : modification provisoire WC adulte maternelle (phase travaux cour Nord) : 230,65 € HT

TS devis 1177 : réseau EU provisoire pour découpe mur BA (phase travaux sous-sol) : 375,20 € HT

TS devis 1179A : dévoiement réseaux CHAUFF+EAU au sous-sol (vidange + dépose) 1 740,00 € HT

TS devis 1179A : dévoiement réseaux CHAUFF+EAU au sous-sol (dévoiement) : 11 768,22 € HT

Total plus-values réalisées : 17 536,62 € HT

Montant de l'avenant : -11 624,42 € + 17 536,62 € = 5 912,20 € HT, soit une augmentation de 0.85 % du montant initial du marché.

Après avoir délibéré et considérant la nécessité d'adapter le marché du lot n° 16, attribué au groupement d'entreprises AQUATAIR / VENTIMECA, le comité syndical :

- Adopte l'avenant n° 1 de travaux supplémentaires d'un montant de 5 912,20 € HT soit 7 094,64 € TTC.
- Autorise Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 à intervenir et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de l'opération.

● Questions diverses

Mme la Présidente informe le comité syndical que le Conseil Départemental a accordé au SIVU une nouvelle subvention de 100 000 € pour les travaux de réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire.

Le Conseil Régional devrait également attribuer une subvention au SIVU au titre du contrat de Région. Nous sommes en attente de l'accord écrit.

Elle informe le comité qu'une partie du personnel périscolaire effectuera ce mercredi 5 novembre la formation PSC dispensé par l'union départementale des sapeurs-pompiers, directement à l'école.

Elle rappelle que la 5^e ATSEM a commencé ce jour.

Travaux : les travaux avancent normalement.

Le SIVU doit maintenant mener une réflexion sur l'organisation de la poursuite des travaux dans la partie maternelle. Le maître d'œuvre propose une solution de bâtiments modulaires à installer dans la cour. A étudier. Il sera aussi étudié la possibilité de phaser les travaux de l'aile maternelle.

Un choix devra être fait rapidement par les élus afin de pouvoir mettre en place au mieux l'organisation de cet été, quelle que soit la solution choisie cela va entraîner de nombreux aménagements.

Centre de loisirs : Suite au rendez-vous du 13 octobre entre Mme la présidente du SIVU et de Mme la directrice du centre de loisirs où il a été demandé au centre de loisirs s'il pouvait trouver un autre endroit pour cet été. M. CHATAGNAT en tant que président du service social de la CCUR demande s'il est vraiment nécessaire que le centre de loisirs déménage de l'école du Triolet à l'été 2026 car ceci engendre certaines démarches, notamment administratives, au niveau de la CCUR et du centre de loisirs. Mme la Présidente indique que cela faciliterait grandement l'organisation de l'été mais serait aussi beaucoup plus simple, moins contraignant, et plus sécurisé pour les enfants du centre de loisirs. L'été passé ayant été très compliqué à gérer entre le ménage, la disponibilité des locaux, les travaux extérieurs...

Mme CHEN et M. BAUDET soutiennent la demande de Mme la Présidente.

Les élus s'accordent à ce qu'il serait préférable que le centre de loisirs se délocalise à l'école de Marlioz qui est la plus proche. M. CHATAGNAT, en tant que Vice-Président de la CCUR, demandera au Maire de Marlioz s'il serait d'accord d'accueillir momentanément le centre de loisirs.

Mme CHEN indique qu'elle a fait un point avec le prestataire actuel (et un autre) sur l'éventuel remplacement des photocopieurs. Ce point sera vu au prochain comité syndical.

Mme la Présidente lève la séance à 21h20.

La Présidente du SIVU,
Mme ETTORI Carole

La secrétaire de séance,
Mme CHEN Carole